

COMMUNE DE LACANAU (33)



PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.

1bis

ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION
MOUVEMENTS D'ESPACES BOISES CLASSES

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du 11 mai 2017

GHECO urbanistes
Rivière-Environnement
Mairie de Lacanau



Maitre d'ouvrage :

Commune de Lacanau

Avenue de la Libération

33680 LACANAU

Tel : 05 56 03 83 03



Analyse des Espaces Boisés Classés (E.B.C.) de la commune de Lacanau et propositions

Article L113.1 du Code de l'Urbanisme et application de la Loi littoral



Septembre 2016, complété avril 2017

Démarche qualité

La Société RIVIERE ENVIRONNEMENT est adhérente à CINOV-TEN (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique // Syndicat professionnel : Territoires & Environnement)

A ce titre, elle adhère à la charte déontologique des Ingénieurs conseil, en particulier par rapport à la compétence de l'équipe mobilisée sur cette opération, la qualité des méthodes de travail proposées et des rapports remis.

Crédits photographiques : Rivière Environnement

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	5
1.1. LES ESPACES BOISES CLASSES AU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS..	6
1.2. LES ESPACES BOISES CLASSES DU PROJET DE PLU	11
2. PRESENTATION DES NOUVEAUX CLASSEMENTS EN ESPACES BOISES CLASSES	12
1.3. LACANAU NORD-OUEST	14
1.4. LACANAU SUD-OUEST.....	17
1.5. LACANAU NORD-EST	26
1.6. LACANAU SUD-EST	39
3. LES DECLASSEMENTS D'ESPACES BOISES CLASSES	49
MOUVEMENTS D'ESPACES BOISES CLASSES SUITE AUX DEMANDES ET OBSERVATIONS DES SERVICES ASSOCIES.....	59
4. CAS PARTICULIER : DECLASSEMENT DES PISTES CYCLABLES	67

1. PREAMBULE

L'article L.113-1 du code de l'urbanisme permet d'instaurer le classement d'espaces en Espaces Boisés Classés (E.B.C.). En effet, « les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. [...] Dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit, ainsi que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 [...] ».

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, une analyse de l'ensemble des boisements de la commune de Lacanau a été réalisée afin de prendre en compte les nouvelles orientations s'appliquant sur le territoire :

- La prise en compte des ensembles boisés les plus significatifs identifiés au SCOT ;
- Le respect des sites Natura 2000 et des habitats d'intérêt communautaire identifiés au sein des documents d'objectifs ;
- La prise en compte des sensibilités environnementales et paysagères, non identifiées au sein des espaces d'inventaire et de protection réglementaire ;
- La traduction réglementaire des orientations définies au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Cette analyse se base sur un repérage préalable par photographie aérienne (prise de vue de mai 2012 fournie par la commune), sur l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du PLU, ainsi que sur des prospections de terrain pour vérifier les réalités du terrain. L'objectif est de mieux prendre en compte et protéger les boisements présents sur le territoire en proposant un certain nombre de classement et déclassement. Le classement en Espace Boisé Classé répondra à des enjeux multiples : intérêt paysager, préservation de milieux remarquables, protection contre les nuisances des infrastructures, limite à l'étalement urbain.

Pour faciliter la lecture, le territoire a été divisé en quatre secteurs : Lacanau Nord-Ouest, Lacanau Sud-Ouest, Lacanau Nord-Est et Lacanau Sud-Est.

1.1. Les Espaces Boisés Classés au Plan d'Occupation des Sols

La plus grande entité d'EBC dans le plan d'occupation des sols correspond au massif forestier situé à l'Ouest de la RD3. La partie à l'Est de la départementale est quant à elle dépourvue d'EBC. Ce contraste s'explique en partie par :

- L'application de la loi littoral avec l'identification des Espaces Boisés Remarquables pour la partie Ouest ;
- Des boisements en partie Est qui sont de manière générale concernés par l'existence de plan simple de gestion agréé et/ou soumis au régime forestier, d'où l'absence d'EBC.

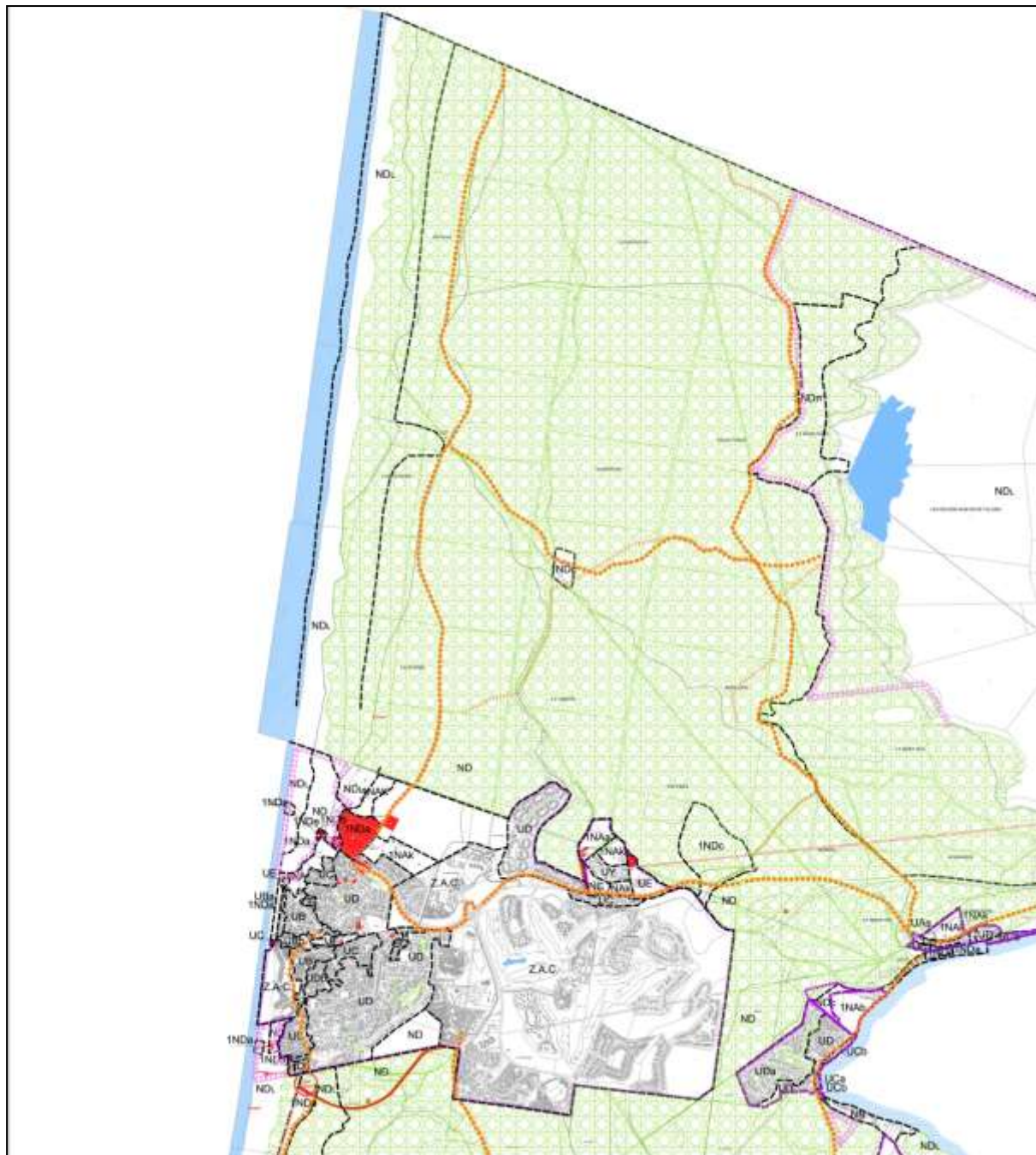


Figure 1 : Extrait du POS : Localisation des Espaces Boisés Classés sur Lacanau Nord-Ouest

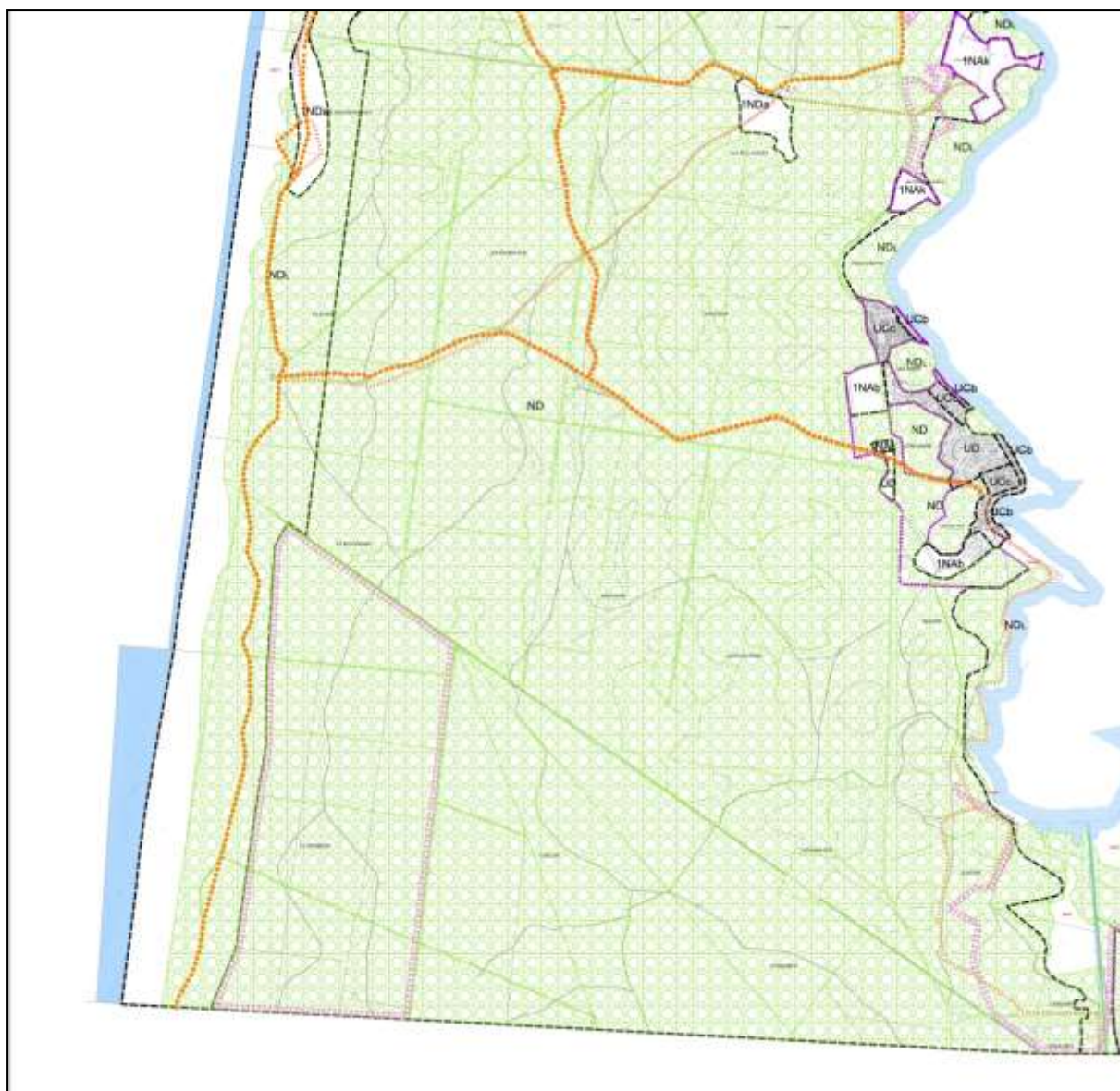


Figure 2 : Extrait du POS : Localisation des Espaces Boisés Classés sur Lacanau Sud-Ouest

Figure 3 : Extrait du POS : Localisation des Espaces Boisés Classés sur Lacanau Nord-Est



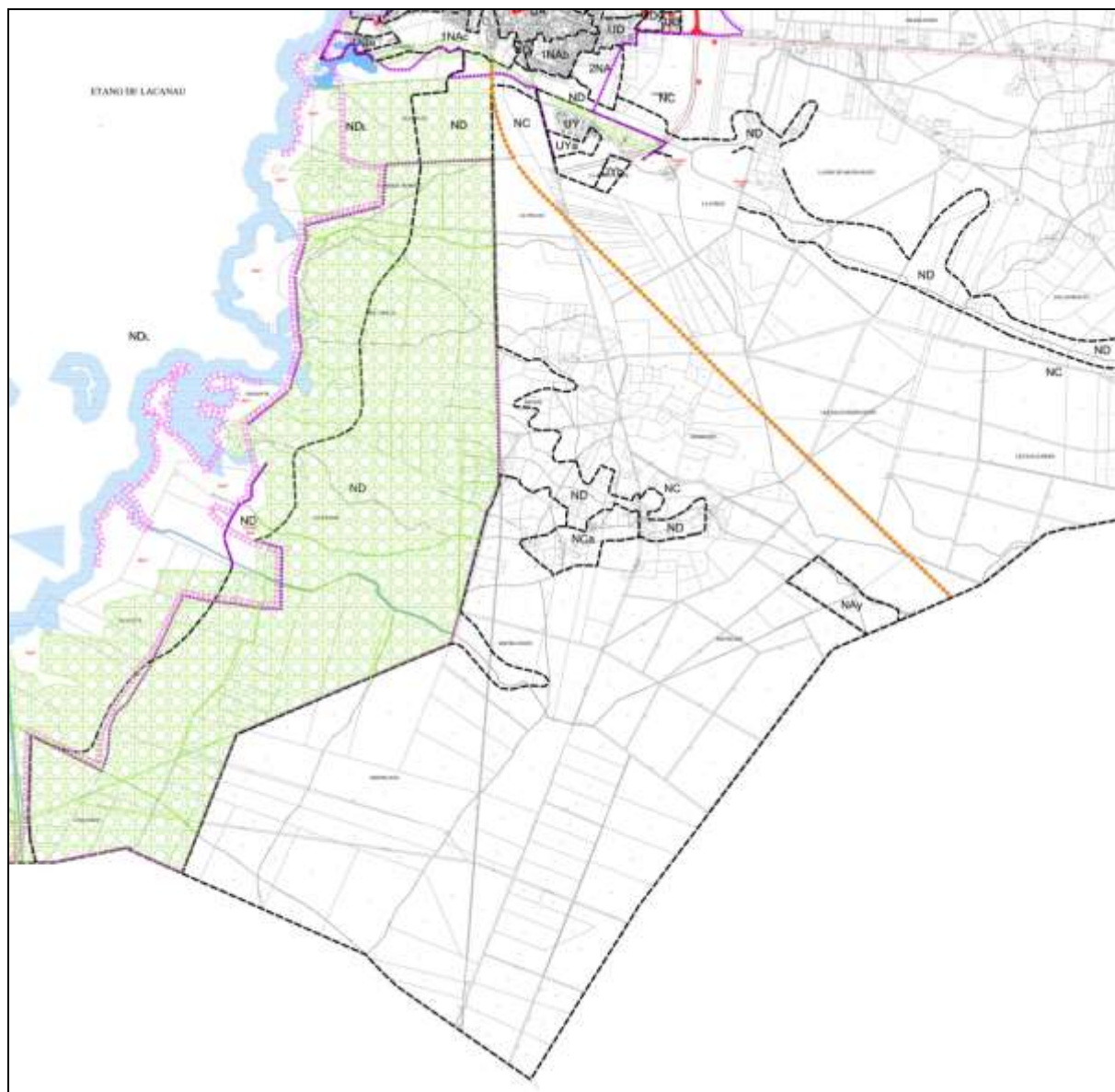


Figure 4 : Extrait du POS : Localisation des Espaces Boisés Classés sur Lacanau Sud-Est

1.2. Les Espaces Boisés Classés du projet de PLU

Pour ce qui est du massif forestier landais, le PLU reprend de manière générale les dispositions du POS avec toujours cette distinction Ouest/Est qui se traduit par :

- L'application de la loi Littoral avec l'identification des Espaces Boisés Remarquables pour la partie Ouest et un classement en EBC ;
- Des boisements en partie Est qui sont de manière générale concernés par l'existence de plan simple de gestion agréé et/ou soumis au régime forestier, et une absence de l'outil EBC.

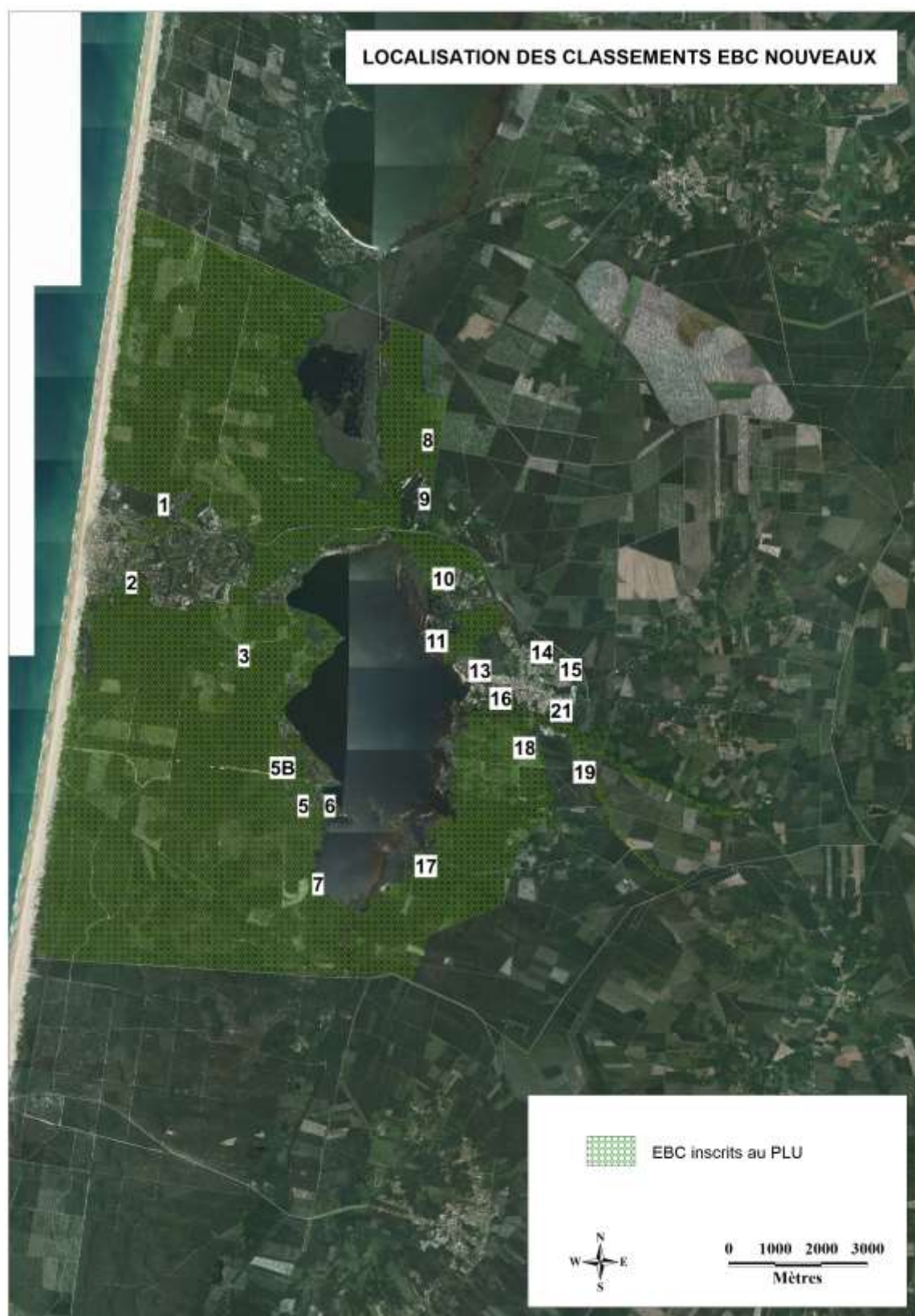
Néanmoins, différentes évolutions sont proposées afin d'avoir une approche plus fine et plus ciblée en fonction des enjeux recensés dans l'Etat Initial de l'Environnement du PLU, à savoir :

- De nouveaux classements pour prendre en compte les espaces boisés remarquables identifiés au sein du SCOT ;
- Des nouveaux EBC pour prendre en compte des sensibilités écologiques et/ou paysagères (boisements à caractère humide, éléments de la trame verte, espaces dunaires, etc.) ;
- Le déclassement d'EBC correspondant à une occupation des sols particulières (maisons forestières, pistes cyclables, bassins, etc.) ;
- Des suppressions dans le cadre de projet d'aménagement (projet de piste cyclable, projet urbain ou d'intérêt collectif, etc.).

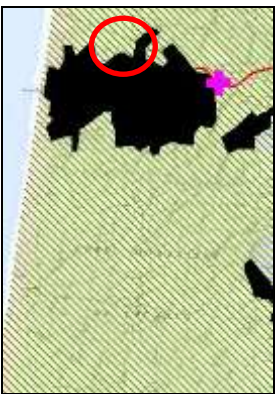
L'ensemble de ces mouvements est présenté en trois parties :

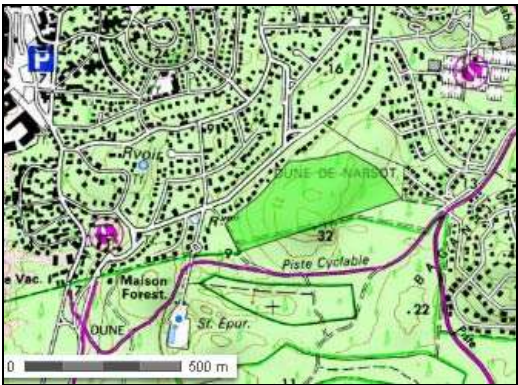
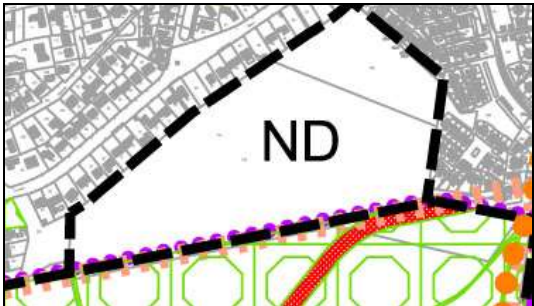
- Les propositions de classements, soit 6 46 227,5 m² ; **soit PLU 646,2 ha**
- Les propositions de déclassements, soit 61 380,22 m² ; **soit MOINS 6,1 ha**
- Les propositions de déclassements suite aux demandes des services associés sur le PLU arrêté, soit 227 958 m², **soit 22,79 ha**
- Le cas particulier des pistes cyclables : déclassement de **11 ha**

2. PRESENTATION DES NOUVEAUX CLASSEMENTS EN ESPACES BOISES CLASSES



1.3. Lacanau Nord-Ouest

ESPACE BOISE CLASSE N°1 : L'AUBAREDE – LA GRINGUE SUD	
	
Analyse du site L'emprise proposée est située sur une succession de deux dunes de type « barkhane ». Ces dunes boisées constituent un corridor écologique de façade maritime déjà très fragmenté par l'urbanisation du village de Carreyre et la présence du golf de Lacanau. Le secteur présente des zones en forte pente et la topographie varie en moyenne de 10 à 35 m. Sur la partie Est de la zone, la végétation arbustive y est plus développée sans doute du fait qu'elle soit moins exposée aux vents marins, mais la diversité d'espèces y est moins importante. Sous la strate arborée, les arbousiers (majoritaires) et quelques espèces de chênes dont du chêne vert se développent. Sur ce secteur, des signes de gestion relativement intensive ont été observés. Sur la face Ouest, la strate arborée est dominante, composée exclusivement de pins maritimes. Au niveau de la strate herbacée et arbustive, on peut trouver l'Arbousiers, la Brande, la Ciste à feuille de sauge, et quelques espèces de végétation dunaire (immortel des sables,...). La végétation y est plus diversifiée et le faciès plus hétérogène, offrant d'autant plus d'opportunités à la biodiversité. Plusieurs secteurs ont été exclus de ce classement : la zone d'extension du cimetière (déjà défrichée) et les différentes pistes. Hors espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.    De gauche à droite : piste cyclable, boisement faisant l'objet du classement et extension du cimetière	
Elément constitutif de la trame verte Ce secteur participe à la constitution d'un corridor écologique intéressant au sein de l'entité urbaine de Lacanau océan et assure une connexion entre les boisements Sud et Nord. Ce corridor, en pas japonais, est représenté ci-contre par la flèche verte. Les lignes rouges mettent en évidence la continuité du front bâti qui constitue une barrière physique pour la circulation des espèces. Cette entité appartient au réservoir de biodiversité que représente le massif landais (SRCE).	  Source : SRCE ↔ Trame verte (continuité) ■ Secteur urbanisé — Rupture de la continuité ▨ Réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE
Enjeux - Préserver le système dunaire ; - Maintenir la fonctionnalité du corridor écologique ; - Préserver le caractère paysager du site.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 81 728 m² classés
Evolution du POS au PLU  	

ESPACE BOISE CLASSE N°2 : DUNE DE NARSOT	
	
Analyse du site La zone se compose d'un boisement de pins maritimes relativement homogène sur dune (altitude 10 à 32 m NGF). On retrouve ici une végétation typique de ce type de milieu avec un sous étage d'arbousiers, d'ajoncs et de genêts. Le sous-bois est beaucoup plus marqué dans la partie Est alors qu'il est plus épars dans la partie Ouest. Hors espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	
Élément constitutif de la trame verte Cette entité appartient au réservoir de biodiversité que représente le massif landais (SRCE).	 Source : SRCE ■ Secteur urbanisé ▨ Réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE ○ Localisation de l'EBC
Enjeux - Préserver le système dunaire ; - Prendre en compte les espaces proches du rivage ; - Préserver les paysages.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé du versant le plus abrupt de la dune 100 403 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

1.4. Lacanau Sud-Ouest

ESPACE BOISE CLASSE N°3 : STATION D'EPURATION (1/2)	
	
	
Analyse du site Le secteur est caractérisé par la présence d'une pinède exploitée en futaie régulière. Deux bassins servant au séchage des boues de la station d'épuration sont également présents et ne font pas l'objet d'un classement. Le boisement de pins maritimes peut être divisé en 3 parties (du Nord vers le Sud) : - A : entre la route et la piste cyclable, le boisement est dominé par les pins maritimes (10-12m) sur un relief en pente (dune). Le sous-bois est peu diversifié avec une strate herbacée pauvre et arbustive éparse dominée par quelques chênes verts et des arbousiers. Ce secteur récemment entretenu offre peu de zones de caches pour la faune. - B : entre la piste cyclable et le chemin forestier, le boisement de pins maritimes devient plus irrégulier et la strate arbustive forme un sous-bois plus dense et plus diversifié. Les espèces caractéristiques sont le chêne vert, l'arbousier et la bruyère à balais (Brande). Des troncs de bois mort au sol offrent des micro habitats intéressants pour les insectes. - C : au Sud du chemin forestier, le boisement se caractérise par une plantation de pins maritimes en futaie régulière sur terrain plat. La strate herbacée située entre les alignements de pins est rase suite à un entretien récent. Un sous-bois d'arbousiers se maintient entre les pins. D'un point de vue paysager, ce boisement est garant d'une bonne intégration de la station d'épuration dans le milieu naturel. Les bassins de séchage des boues sont également masqués par les arbres. Ainsi, seule l'entrée de la STEP est visible depuis la route ou la piste cyclable. Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	  

ESPACE BOISE CLASSE N°3 : STATION D'EPURATION (2/2)	
Elément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	 Source : SRCE - Secteur urbanisé - Réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE - Localisation de l'EBC
Enjeux - Prendre en compte les boisés significatifs identifiés au SCOT ; - Limiter le mitage du massif forestier ; - Intégrer les aménagements au sein du massif forestier.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé du site hormis zones de séchage des boues 121 290 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACES BOISÉS CLASSES N°5A ET 5B : LA GRANDE ESCOURE (1/2)

**Analyse du site**

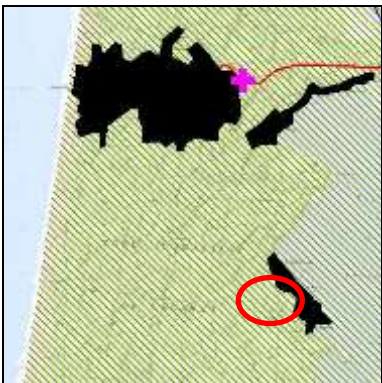
Ces deux secteurs sont caractérisés par la présence d'une pinède en futaie régulière de pins mûres, identique aux espaces boisés alentours déjà classé en EBC.

Le sous-bois est dominé par des arbousiers de tailles variables allant de 0.5 m à plusieurs mètres. Quelques chênes verts sont également présents. La strate herbacée est relativement bien développée (absence d'entretien récent du boisement), elle est constituée de bruyères, de Genêt à balais et de bois morts (essentiellement des branches, peu de gros bois). Cet EBC est également marqué par la présence d'une église située en bordure de la route du Porge. Sur cette parcelle, un sous-bois moins dense est maintenu afin de maintenir l'accès au lieu de culte. Dans la partie (5B) située plus au Sud, la futaie de pins est irrégulière et le sous-bois davantage marqué par la présence de la bruyère cendrée.

L'espace hors EBC (cf. extrait PLU) correspond à l'église et à l'implantation d'une antenne.

Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.



ESPACES BOISES CLASSES N°4A ET 4B : LA GRANDE ESCOURE (2/2)	
Elément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	 Source : SRCE ■ Secteur urbanisé ▨ Réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE ○ Localisation de l'EBC
Enjeux - Prendre en compte les boisés significatifs identifiés au SCOT ; - Stopper l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et la fragmentation du massif forestier.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé en excluant les bâtiments existants et l'emplacement de la future antenne 81 853 m² classés (5A) 7381 m² classés (5B)
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°5 : LONGARISSE – LE GRAND BERNOS (1/2)



Analyse du site

Depuis l'annulation du permis concernant l'implantation d'un lotissement, une strate arborée de pins maritimes en futaie régulière d'une quinzaine de mètres est présente. Malgré la viabilisation du site, le milieu a retrouvé petit à petit un caractère naturel.

La strate arbustive est plutôt clairsemée. Elle est constituée d'arbousiers, de chênes verts et de chênes pédonculés épars de quelques mètres de hauteur.

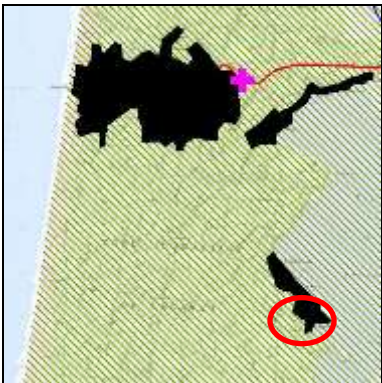
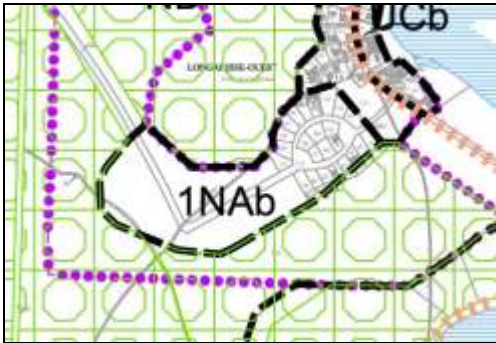
La strate herbacée bénéficie donc de davantage de lumière et s'est relativement bien développée. Elle est dominée par la bruyère. La présence de bois morts au sol (principalement des branches mais également quelques gros troncs) est intéressante car elle crée des micro habitats favorables aux insectes.

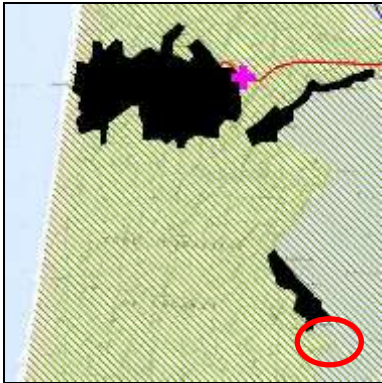
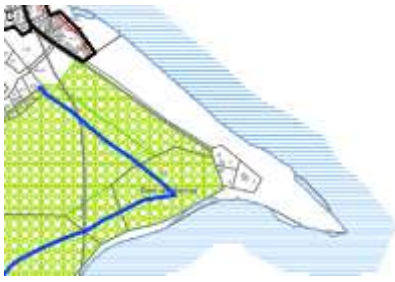
Les abords de la piste allant vers Longarisse sont constitués d'une pinède plus irrégulière. Des pins de moins de 10 mètres y sont présents et la strate herbacée y est pauvre. De gros buissons d'Ajoncs et de Brande garantissent une certaine quiétude pour la faune.

Notons enfin la présence de nombreux dépôts sauvages constitués de déchets verts et de gravats le long des pistes.

Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.



ESPACE BOISE CLASSE N°5 : LONGARISSE – LE GRAND BERNOS (2/2)	
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	 Source: SRCE ■ Secteur urbanisé ▨ Réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE ○ Localisation de l'EBC
Enjeux - Prendre en compte les boisés significatifs identifiés au SCOT ; - Stopper l'étalement urbain et la fragmentation du massif forestier.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé en excluant les bâtiments existants 58 502 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°6 : LONGARISSE	
	
Analyse du site Le site se caractérise par la présence d'un boisement de pins maritimes de maturité variée. Le sous-étage est constitué de genets à balai, d'arbousiers, de quelques chênes verts et d'ajoncs. La strate herbacée est rase et peu diversifiée. Le maintien de ce boisement permettra de garantir une protection des rives du lac contre l'urbanisation et de préserver son intérêt paysager de boisement de bord de lac. Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	
Elément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.  Source : SRCE  Secteur urbanisé  Réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE  Localisation de l'EBC	 
Enjeux - Prendre en compte les boisés significatifs identifiés au SCOT ; - Protéger les rives du lac et l'intérêt paysager.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 24 485 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°7 : LEDE DE BATEJIN	
	
Analyse du site Le secteur présente des enjeux forts que ce soit d'un point de vue paysager du fait de sa position en bordure de lac mais également d'un point de vue écologique. En effet, les parcelles sont incluses au sein du périmètre Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin ». Deux habitats d'intérêt communautaire y ont été identifiés : Aulnaies Saulaies Bétulaies et Chénaies pédonculées marécageuses arrières dunaires (2180-5-figuré vert) et Boisement acidiphyle mésohygrophile à Chêne pédonculé et molinie (9190-1 – figuré jaune).  Extrait de la cartographie des habitats du DOCOB Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	 
Elément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	
Enjeux - Prendre en compte les boisés significatifs identifiés au SCOT ; - Protéger les rives du lac et l'intérêt paysager ; - Préserver les habitats d'intérêt communautaire.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 35 628 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

1.5. Lacanau Nord-Est

ESPACE BOISE CLASSE N°8 : MARAIS DE TALARIS – LE GNAC (1/2)

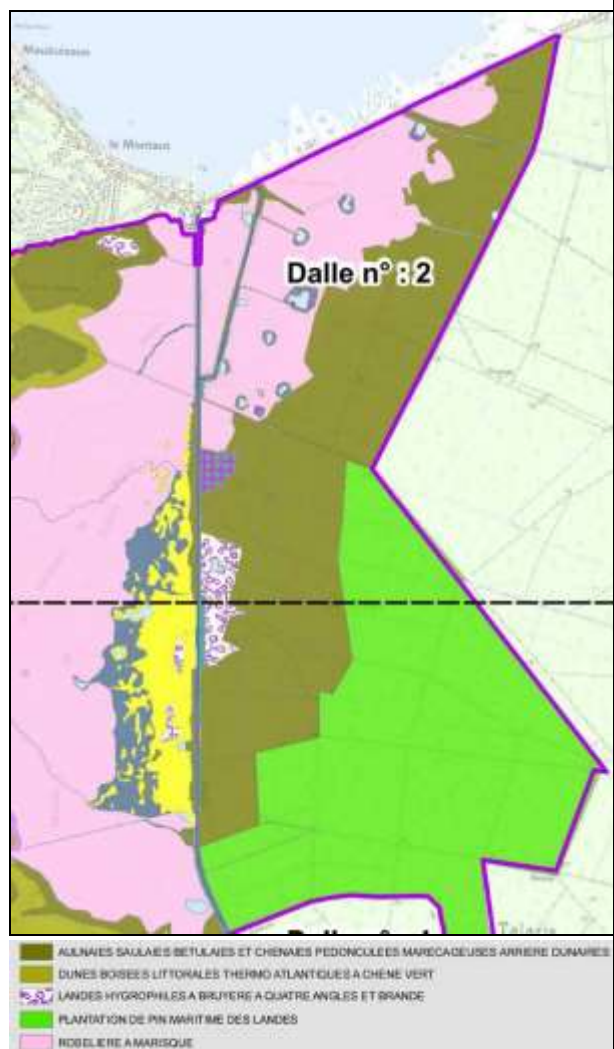


Analyse du site

Le secteur présente des enjeux écologiques forts (zones humides, corridors). Les parcelles sont identifiées au titre du réseau Natura 2000 dans la SIC « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin » et/ou la ZPS « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides ». Les habitats suivants sont présents, dont certains sont d'intérêt communautaire* :

- *Aulnaies Saulaies Bétulaies et Chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires (2180-5) ;
- *Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert (2180-2) ;
- *Landes hygrophiles à Bruyère à quatre angles et brande (4020-1 – prioritaire) ;
- Plantation de Pin maritime des landes ;
- *Roselière à Marisque (7210-1 – prioritaire).

Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.



Extrait de la cartographie des habitats du DOCOB « Côte médocaine : Dunes boisées et dépressions dunaires »

ESPACE BOISE CLASSE N°8 : MARAIS DE TALARIS – LE GNAC (2/2)	
Elément constitutif de la trame verte Ces espaces boisés contribuent à la fonctionnalité du corridor reliant le lac de Lacanau au lac de Carcans. Il s'agit d'un corridor majeur. Entité appartenant aux réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE (boisement de conifères et milieux humides).	 ↔ Trame verte (continuité) ↔ Trame bleue
Enjeux - Prendre en compte les boisés significatifs identifiés au SCOT ; - Préserver les milieux d'intérêt communautaire ; - Identifier et protéger la trame verte et bleue.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 1 686 009 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°9 : DOMAINE DE PITROT (1/2)



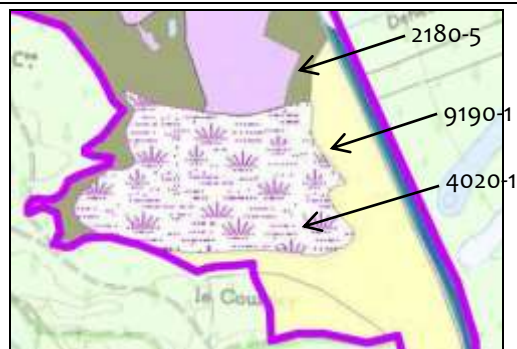
Analyse du site

Le secteur présente des enjeux écologiques forts (zones humides, corridors). Les parcelles à l'Ouest du canal sont identifiées pour certaines au titre du réseau Natura 2000 dans la SIC « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin ». Les habitats d'intérêt communautaire suivants sont présents :

- Aulnaies Saulaies Bétulaies et Chénaies pédonculées marécageuses arrières dunaires (2180-5);
- Landes hygrophiles à Bruyère à quatre angles et brande (4020-1 – prioritaire);
- Boisement acidiphile mésohygrophile à Chêne pédonculé et molinie (9190-1).

A l'Est du canal, on retrouve un boisement dense de Chênes pédonculés et de Bouleaux pubescents. Entre le stade nautique et l'avenue de l'Océan, le sous étage est quasiment inexistant et la strate herbacée est dominée par la Molinie. Ces caractéristiques témoignent d'un entretien régulier du sous-bois. En revanche, entre le domaine de Pitrot (stade nautique) et le camping, le sous-bois est plus densément peuplé de jeunes bouleaux, de chênes pédonculés, de houx commun et de fougères aigle. Quelques bois morts au sol forment des micro habitats. D'un point de vue paysager, ce boisement permet de rendre quasiment invisibles les aménagements du camping, de la discothèque et du stade nautique depuis l'avenue de l'Océan.

Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.



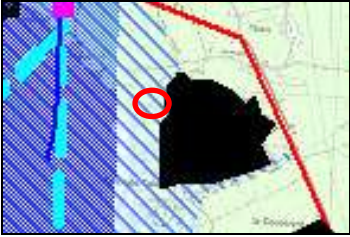
Extrait de la cartographie des habitats du DOCOB

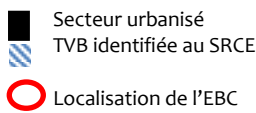
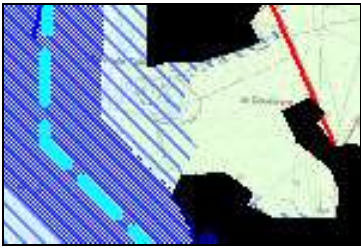


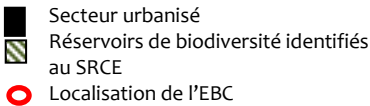
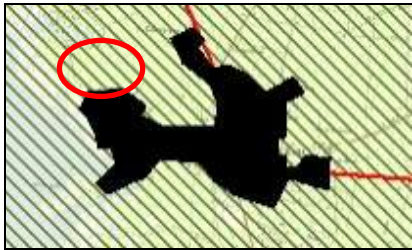
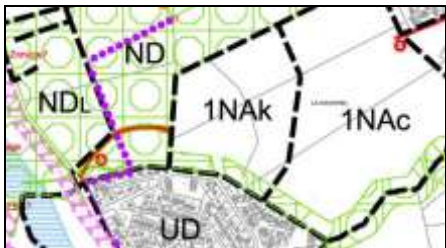
Un même boisement et deux types d'entretien : côté camping et côté discothèque ©COMAS, 2014

ESPACE BOISE CLASSE N°9 : DOMAINE DE PITROT (2/2)	
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE. La base nautique est identifiée comme principale rupture du corridor dans ce secteur.	  Trame verte (continuité)  Trame bleue
Enjeux - Préserver les continuités écologiques ; - Préserver les habitats d'intérêt communautaire ; - Intégration paysagère des installations.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 555 628 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	 Une bande de 50 mètres de large à l'Ouest de la voie menant au domaine de Pitrot depuis l'angle du camping de Talaris. Il s'agit d'un projet lié à la sécurisation de l'accès desservant le camping de Talaris, le restaurant/discothèque et le domaine de Pitrot.

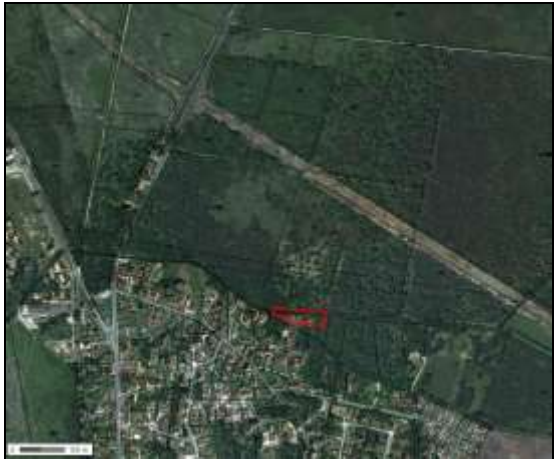
ESPACE BOISE CLASSE N°10 : MARINA DE TALARIS (1/2)	
	
Analyse du site Un début de viabilisation est visible sur la parcelle (chemin en calcaire, bouche d'égout,...). Cette viabilisation a entraîné un défrichement partiel de la parcelle, rendant la zone plus héliophile et permettant le développement d'espèces typiques des zones de lande (Callune, Bruyère, Brande, Piment royal...). Actuellement, le site a donc un faciès de lande âgée, en cours de colonisation par les ligneux (bouleaux, jeunes pins...), qui tend à évoluer vers un boisement de Pin maritime, comme il en existe dans les milieux naturels adjacents. Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	

ESPACE BOISE CLASSE N°10 : MARINA DE TALARIS (2/2)	
Elément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE – trame verte et bleue (hachuré bleu) Secteur urbanisé TVB identifiée au SRCE Localisation de l'EBC	 Source : SRCE
Enjeux - Préserver les milieux remarquables et les zones humides ; - Limiter l'étalement urbain et l'urbanisation en direction du lac ; - Préserver la trame verte et bleue.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 127 017 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°11 : MARINA DE TALARIS SUD	
	
Analyse du site Cet espace s'inscrit au sein du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin ». Les habitats suivants y sont présents dont certains d'intérêt communautaire* : - Plantation de Pin maritime des landes ; - *Landes hygrophiles à bruyère à quatre angles et brande (4020-1).  Extrait de la cartographie des habitats du DOCOB Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	 
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE (trame verte et bleue). 	 Source : SRCE
Enjeux - Préserver les continuités écologiques et les milieux remarquables ; - Prendre en compte la qualité paysagère des sites.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 139 752 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°12 : CRASTE DE PLANQUEHAUTE	
	
Analyse du site Ce site est constitué d'un boisement épars de pins maritimes, de bouleaux et de chênes. La strate arbustive est relativement peu développée, quelques îlots d'ajoncs, genets et bruyères à balais sont présents. Au niveau de la strate arbustive, ce milieu semi ouvert (propice au Fadet des laïches, espèce protégée) laisse place à une lande à Molinie et à Fougère aigle. Malgré la présence de Molinie, cette zone semble faiblement humide. En effet, la craste de Narsot qui fait la limite entre cet EBC et le lotissement est encaissée et participe au drainage de la zone. D'un point de vue paysager, cette surface semi ouverte fait office de transition entre le milieu bâti et le milieu forestier. Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE. 	 Source : SRCE
Enjeux - Limiter l'étalement urbain et l'urbanisation en direction du lac ; - Préserver la transition paysagère ; - Protection d'habitat d'espèces protégées.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 68 871 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°13 : CRASTE DE L'AIGUILLONNE	
	
Analyse du site La craste constitue un élément de la trame bleue sur le territoire de Lacanau. A l'amont du camping, la craste fait la séparation entre le lotissement et la lande. La végétation de berge est dominée par les fougères aigles quelques aulnes glutineux épars. Aux abords, les ligneux sont représentés par les chênes pédonculés en majorité et quelques bouleaux. Elle traverse le camping avant de rejoindre le lac au niveau de la halte nautique. Dans le camping, la craste est grillagée et la végétation de berges maintenue rase. Des chênes pédonculés matures sont les seules essences ligneuses présentes.	 
Elément constitutif de la trame verte Cette craste et sa végétation forment un corridor de déplacement pour de nombreuses espèces.	
Enjeux - Protéger les abords de la craste ; - Maintenir le corridor.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 42 630 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

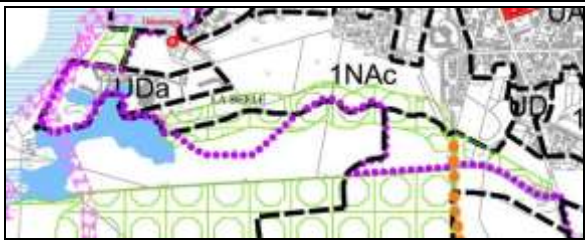
ESPACE BOISE CLASSE N°14 : CRASTE DE PLANQUEHAUTE	
	
Analyse du site La craste de Planquehaute fait office de séparation entre le lotissement et le boisement. Le long de la craste, les essences typiques des ripisylves peuplent densément le milieu : Aulne glutineux, Saule blanc et Bouleau pubescent. Des chênes pédonculés sont également présents.	
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	
Enjeux - Poursuite de la protection existante autour de la craste.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 5 172 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	
Dans le cadre de l'enquête publique, le classement de la parcelle DN100 en EBC est contesté. D'une part, cette parcelle n'est pas boisée mais contient seulement des haies et quelques plantations d'ornement. D'autre part, il existe une construction en dur qui a fait l'objet en son temps des déclarations préalables à la construction. La surface totale à déclasser par rapport au PLU arrêté correspond à 1 458 m². Le classement en Espace Boisé Classé correspond ainsi à 3 714 m².	

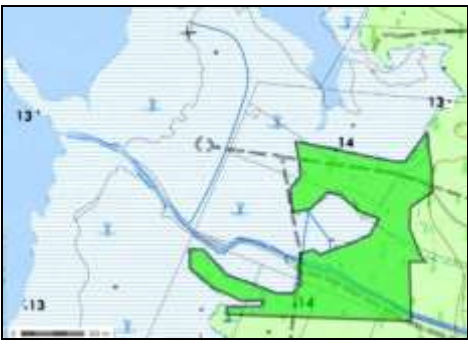
Evolution du PLU arrêté au projet d'approbation du PLU



ESPACE BOISE CLASSE N°15 : LES CLOSERIES	
	
Analyse du site Différents milieux sont présents avec des niveaux plus ou moins importants : - Plantation mature à développement naturel de Pins maritimes (enjeu moyen) ; - Lande atlantique à Erica et Ulex (enjeu fort) ; - Forêt de Pins et de Chênes lièges aquitaniennes (enjeu fort).	 
Elément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	
Enjeux - Stopper l'étalement urbain ; - Préserver les milieux remarquables et habitats d'espèces protégées.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 155 353 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

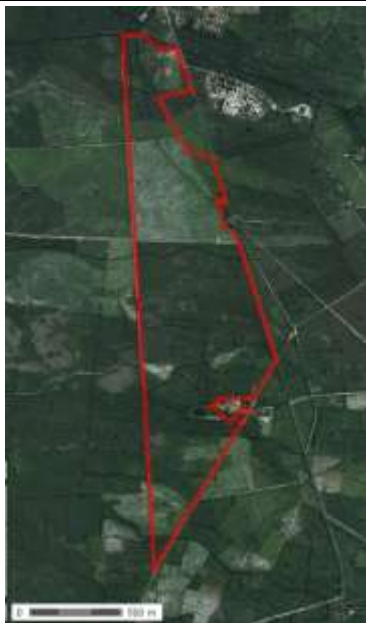
1.6. Lacanau Sud-Est

ESPACE BOISE CLASSE N°16 : LACANAU VILLE SUD	
	
Analyse du site On retrouve sur ce site des boisements mixtes de pins, de chênes, de saules, de bouleaux et de très grands spécimens d'aulnes. Cette composition se retrouve tout au long du canal de la Berle, avec une prédominance des boisements humides. Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	
Élément constitutif de la trame verte Ces milieux humides constituent un corridor majeur propice aux déplacements des espèces dont certaines protégées telle que la Loutre d'Europe. Sa présence est d'ailleurs notée sur ce secteur. Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	 ↔ Trame verte (continuité)
Enjeux - Préserver les milieux remarquables et les zones humides ; - Préserver les corridors écologiques.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 277 335 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°17 : EXUTOIRE CANAL DE CAUPOS (1/2)	
	
Analyse du site Situé à proximité du lac, ce boisement repose sur des terrains marécageux avec très peu de relief. Les boisements sont inondés une partie de l'année par débordement des crastes, du Canal de Caupos et du lac. Les essences caractéristiques de ce boisement dense sont le Bouleau pubescent, le chêne pédonculé et plus à l'Ouest vers le lac, l'Aulne glutineux et le Saule blanc. Ces ligneux poussent essentiellement en taillis au niveau des zones les plus humides et en futaie plus à l'Est. La strate herbacée est relativement peu diversifiée car inondée au moment des prospections de terrains. Cependant, elle est constituée de la végétation typique des zones humides forestières : touradons de Molinie et Iris. Dans les zones les plus hautes (à l'Est du boisement), la Fougère aigle domine la strate herbacée. De nombreux bois morts de grosse taille sont également présents sur pieds et au sol constituant ainsi des micro habitats favorables aux insectes saproxyliques, oiseaux et chiroptères (en lisière). Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE. Cet espace est inclus dans la continuité écologique liée aux rives du lac.  Secteur urbanisé  TVB identifiée au SRCE  Localisation de l'EBC	 Source : SRCE

ESPACE BOISE CLASSE N°17 : EXUTOIRE CANAL DE CAUPOS (2/2)	
Enjeux - Préserver les milieux remarquables et les zones humides ; - Préserver les continuités écologiques ; - Préserver la qualité paysagère des sites.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 303 562 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°18 : ROMEFORT (1/2)

**Analyse du site**

Ce boisement est constitué d'une alternance de plantations de pins maritimes (jeunes plantations et plantations matures) homogènes en futaie régulière. Leur sous-bois est peu diversifié et colonisé par la fougère aigle.

Entre les parcelles, des formations de bouleaux pubescents se sont développées dans les secteurs où la topographie plus basse offre un sol plus humide.

La ligne électrique à haute tension qui traverse cet EBC crée un corridor de landes à Molinie avec quelques dépressions humides voire inondées le long des crastes et des fossés constituant de petits habitats particulièrement diversifiés pouvant accueillir certaines espèces de papillons protégés comme le Fadet des laïches.

Au Nord du lieu-dit Romefort, une chênaie est présente entre la route et les plantations de pins maritimes. Les arbres sont d'un âge variable avec une hauteur moyenne de 8-10 mètres. Le sous-bois est dominé par la fougère.

Trois secteurs sont exclus de l'EBC (cf. scan 25 et photos en fin de fiche) : les habitations au niveau du lieu-dit Romefort (secteur 2), celles du lieu-dit de la Petite Lande (secteur 1) ainsi que le secteur spécifique aménagé en aire d'accueil des gens du voyage (secteur 3).

Le secteur 3, encore à l'état naturel, est occupé par une jeune plantation de pins. Cet habitat est de faible valeur écologique, d'autant plus que la plantation est linéaire, ce qui entraîne une densité très importante et un nombre restreint d'espèces accompagnatrices. Le site ne présente pas de fortes sensibilités d'un point de vue écologique. Au vu de la surface boisée de la commune, de sa protection au titre de la loi littoral (mise en place d'espaces boisés classés), et de l'intérêt écologique de la plantation, ce projet ne remet pas en cause la conservation et le bon fonctionnement de l'entité forestière globale.

Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.



Boisement dense de bouleaux



Jeune plantation de pins maritimes

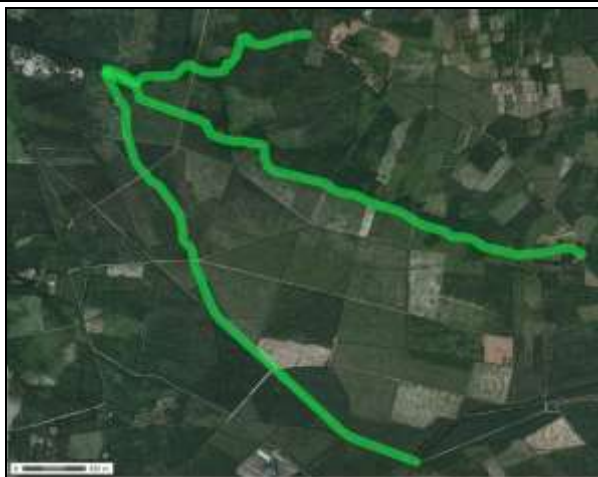


Lande humide à Molinie sous la ligne électrique

ESPACE BOISE CLASSE N°18 : ROMEFORT (2/2)	
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.  Secteur urbanisé Réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE Localisation de l'EBC	 Source : SRCE
Enjeux - Prendre en compte les espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé hormis le secteur d'habitat de Romefort et l'aire d'accueil des gens du voyage (propriété communale) 1 290 188 m² classés
Evolution du POS au PLU	
	



ESPACE BOISE CLASSE N°19 : LES CRASTES DES BALGUERIES (1/2)

**Analyse du site**

Ce réseau de crastes (craste de l'Eyron, de Cruhade et de Planque Martin) traverse une succession de plantations de pins maritimes d'âges variables. Ces plantations monospécifiques sont toutes menées en futaies régulières avec entretien du sous-bois. La végétation est dominée par la Fougère aigle et l'Ajonc.

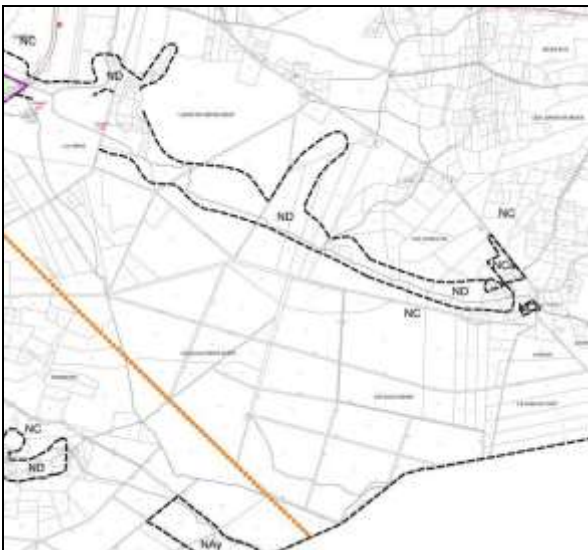
Les crastes sont souvent encaissées du fait de recalibrages anciens et la végétation rivulaire se développe dans le lit mineur tandis que le haut de berge est dominé par les chênes pédonculés, les bouleaux pubescents, les fougères et les ajoncs.

La végétation rivulaire se compose en majorité de jeunes taillis d'aulnes glutineux mais également de saules blancs et de bouleaux. Des pieds d'Osmonde royale (espèce remarquable) sont présents dans le lit mineur. Par endroits, ces espèces forment une ripisylve dense favorable aux déplacements de la faune et au maintien des berges. Sur certains secteurs, la végétation rivulaire est entretenue drastiquement mettant à nu une berge sur deux. Sur ces linéaires, la fougère aigle et les ajoncs recolonisent la berge.

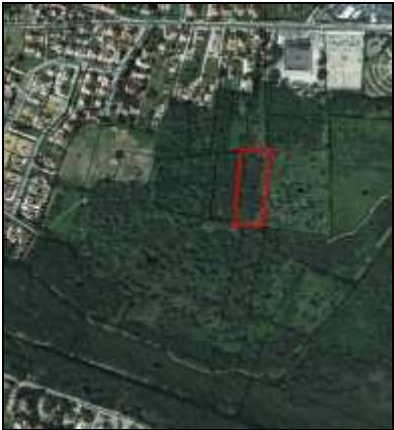
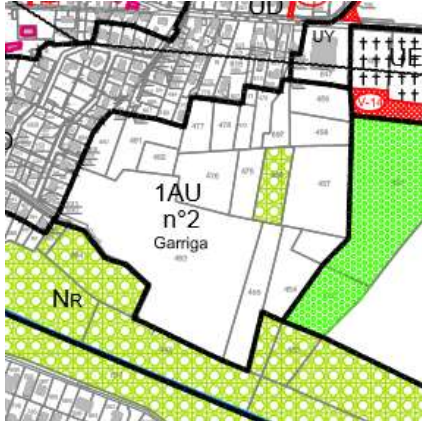
D'un point de vue paysager, ce réseau de crastes et sa végétation rivulaire de feuillus créent une rupture dans la monotonie des plantations de pins maritimes. Ils participent également au maintien d'un corridor écologique intéressant pour les mammifères semi aquatiques par exemple.

Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.



ESPACE BOISE CLASSE N°19 : LES CRATES DES BALGUERIES (2/2)	
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE. Ce réseau de crastes constitue des espaces de corridors de déplacements pour de nombreuses espèces.	
Enjeux - Préserver le réseau de crastes et sa végétation de feuillus ; - Préserver les continuités écologiques ; - Prendre en compte les espaces boisés significatifs inscrits au SCOT.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 1 150 440 m²
Evolution du POS au PLU  	

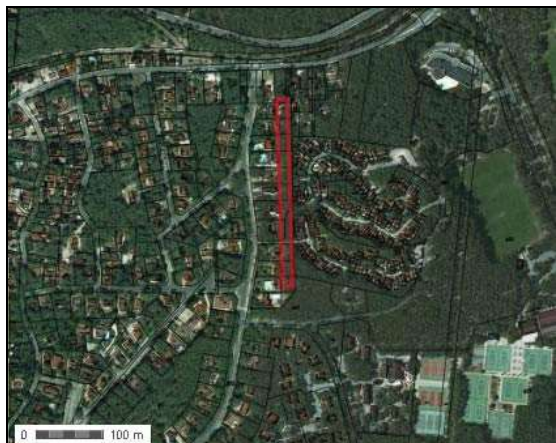
ESPACE BOISE CLASSE N°20 : BOIS DU CANAL DE LA BERLE	
	
Analyse du site Ce boisement est composé d'essences ligneuses variées liées au caractère humide du site. Dans sa partie Nord (près du ruisseau), on retrouve une majorité de grands aulnes glutineux matures (8-10mètres de hauteur) et de gros chênes. Le sous-bois dense se compose de jeunes pousses d'aulnes et de bouleaux, de bois mort au sol (et sur pied) offrant de nombreux micro habitats. Le sol inondé une partie de l'année par débordement du ruisseau et du canal de la Berle, laisse place à une végétation de zone humide forestière : Iris, Osmonde royale et touradons de Molinie. Dans sa partie Sud, la légère pente du sol offre une configuration moins humide au boisement. Les essences ligneuses sont alors dominées par une densité importante de bouleaux pubescents et de chênes pédonculés. Le sous-bois est toujours dense mais se compose davantage de ronciers, de jeunes bouleaux et de quelques houx épars. Le bois mort au sol est également bien présent. Situé à l'entrée de ville de Lacanau, ce boisement humide est également intéressant d'un point de vue paysager. Au-delà de son rôle d'écrêteur de crues, il fait office de barrière visuelle entre la route du Porge et le lotissement.	  
Élément constitutif de la trame verte Ces milieux humides constituent un corridor majeur propice aux déplacements des espèces dont certaines protégées telle que la Loutre d'Europe. Sa présence est d'ailleurs notée sur ce secteur. Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	
Enjeux - Préserver les milieux remarquables et les zones humides ; - Préserver les corridors écologiques ; - Préserver la qualité paysagère du site.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 142 394 m²
Evolution du POS au PLU	
	

ESPACE BOISE CLASSE N°21 : GARRIGA	
	
Analyse du site Cet espace se caractérise par une clairière constituée de jeunes pousses naturelles et éparées de pins maritimes et de bouleaux en taillis. Quelques chênes pédonculés d'une hauteur ne dépassant pas les 2 mètres sont également présents. Cette clairière est la conséquence d'une ancienne exploitation de pins maritimes par coupe rase. Des souches de pins sont encore présentes ainsi que de gros bois morts au sol (pins). La parcelle est drainée par des fossés de faible profondeur. La clairière est en cours de recolonisation par le Bouleau pubescent et par le Chêne pédonculé. Les parcelles adjacentes sont composées de boisements mixtes de gros chênes et de pins maritimes mûres d'une quinzaine de mètres de hauteur. Le sous-bois est plutôt dense est formé par des pousses naturelles de pins, de chênes et de quelques bouleaux.	
Elément constitutif de la trame verte -	-
Enjeux - Préserver les milieux remarquables et les zones humides.	Conclusion Classement en Espace Boisé Classé 6 064,5 m²
Evolution du POS au PLU	
	

3. LES DECLASSEMENTS D'ESPACES BOISES CLASSES



DECLASSEMENT A : LOTISSEMENT PIPEYROUS



Analyse du site

Situé entre deux rangées d'habitations, ce boisement est constitué uniquement de pins maritimes matures de taille homogène. La végétation arbustive clairsemée est constituée essentiellement d'arbousiers et de genêts à balais.

Ce boisement est enclavé dans un milieu bâti, son rôle de corridor écologique pour le déplacement des espèces semble donc limité.



Elément constitutif de la trame verte

-

Enjeux

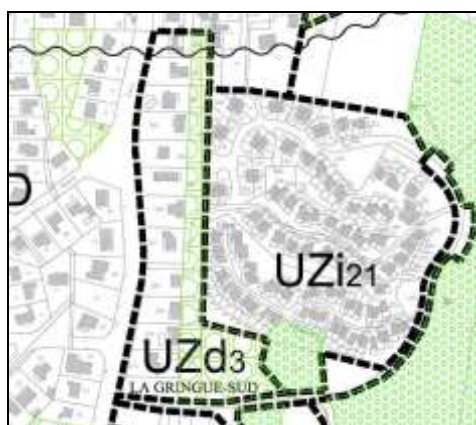
-

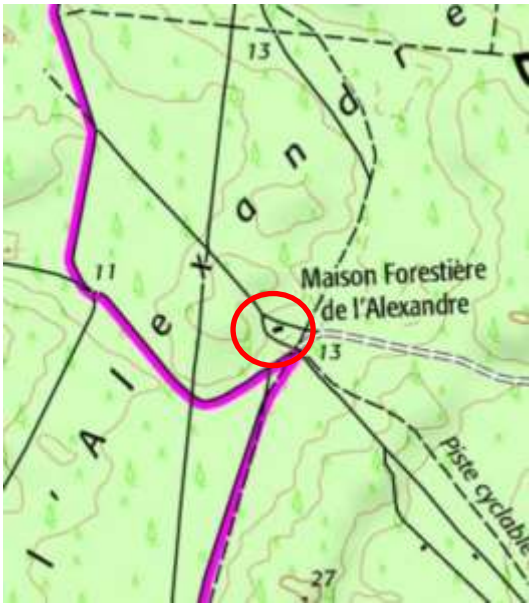
Conclusion

Déclassement

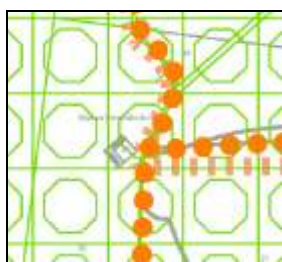
4 835,67 m²

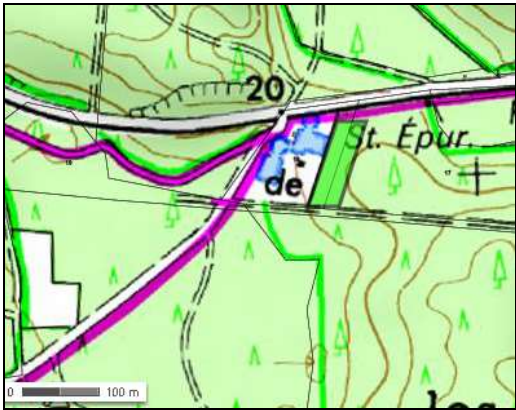
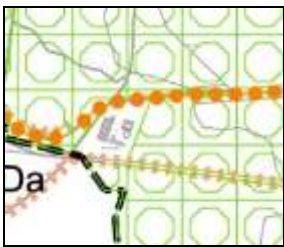
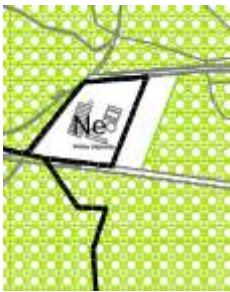
Evolution du POS au PLU



DECLASSEMENT B : MAISON FORESTIERE D'ALEXANDRE	
	
Analyse du site La végétation autour de la maison forestière d'Alexandre est nettement entretenue. Le terrain est en partie occupé par des pins maritimes épars. Le sous-bois est quasi inexistant (présence de quelques genêts et ajoncs épars) et la strate herbacée est pauvre. Ce secteur ne présente pas d'enjeux particuliers pour la faune. Le site accueille également un silo de stockage de l'eau et un dépôt de graviers. Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT. 	 
Elément constitutif de la trame verte	-
Enjeux	Conclusion Déclassement 22 494,65 m²
Evolution du POS au PLU	

DECLASSEMENT B : MAISON FORESTIERE D'ALEXANDRE

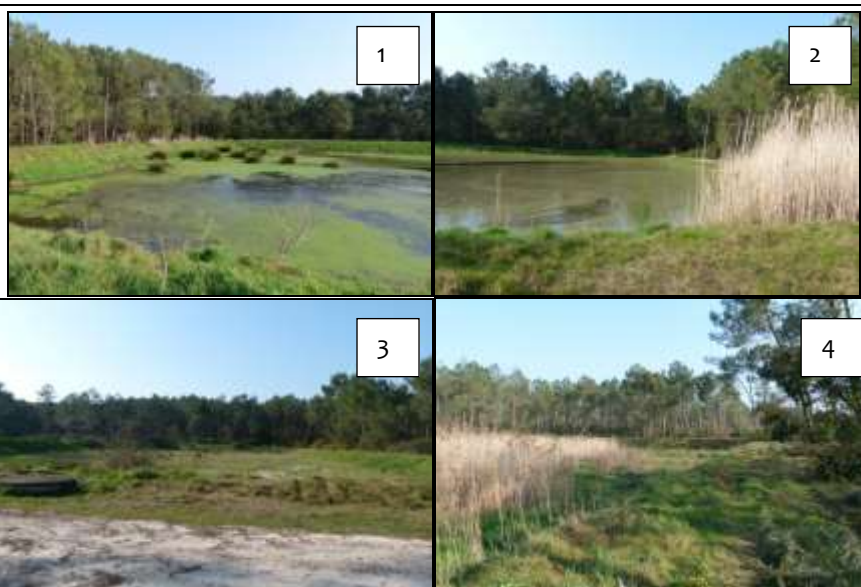


DECLASSEMENT C : EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION	
	
Analyse du site Ce boisement situé à l'Est de la station d'épuration est une ancienne plantation de pins maritime. Une coupe rase récente a été effectuée. Cette parcelle est située en hauteur par rapport à la STEP. Le long de la piste cyclable, un boisement de pins maritimes en futaie régulière est encore présent. Il est composé d'un sous-bois relativement dense d'arbousiers mûres et de chênes. La strate herbacée est pauvre. Le classement de cet espace est quant à lui maintenu. Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT. 	 
Élément constitutif de la trame verte	-
Enjeux - Permettre l'extension de la STEP ; - Conserver un écran paysager entre extension et piste cyclable.	Conclusion Déclassement 3 946,9 m²
Evolution du POS au PLU	
	

DECLASSEMENT D : BASSINS STATION D'EPURATION**Analyse du site**

Les espaces proposés au déclassement correspondent à une série de quatre bassins.

Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.

**Élément constitutif de la trame verte**

-

Enjeux

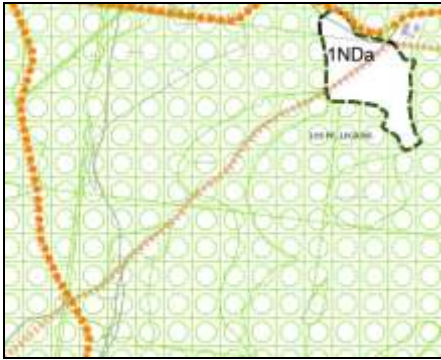
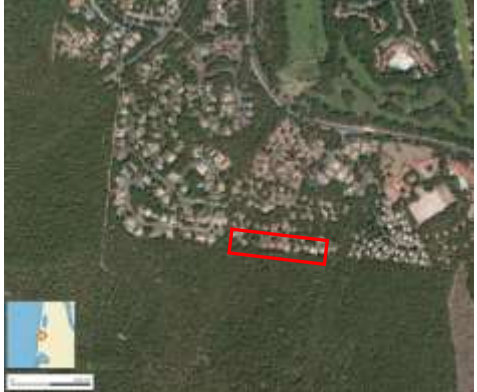
- Permettre l'entretien des bassins.

Conclusion

Déclassement

24065 m²

Evolution du POS au PLU PLAN PLU PAS A JOUR

	
DECLASSEMENT E	
	
Analyse du site Ce boisement est constitutif d'un ensemble de fonds de parcelles de maisons pavillonnaires sur terrain plat. La surface est de 2973 m². La zone se compose d'un boisement de pins maritimes relativement homogène sur terrain plat. On retrouve ici une végétation typique de ce type de milieu avec un sous étage d'arbusiers, d'ajoncs et de genêts. Hors espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.	
Élément constitutif de la trame verte Entité appartenant aux zones urbanisées du SRCE 	
Enjeux - Étendre l'urbanisation en contact avec le bâti existant ; - Cibler les milieux dénués d'intérêt patrimonial et courants sur le territoire.	Conclusion Déclassement de l'Espace Boisé Classé 2943 m² déclassés
Evolution du POS au PLU	



DECLASSEMENT F : AVENUE MARIE CURIE



Analyse du site

Les espaces proposés au déclassement correspondent à une série de trois parcelles insérées au cœur du tissu urbain. Ces boisements sont constitutifs d'un ensemble de fonds de parcelles de maisons pavillonnaires sur terrain plat. La zone se compose de boisements de pins maritimes relativement homogènes.



**Elément constitutif de la trame verte**

Ce boisement est enclavé dans un milieu bâti, son rôle de corridor écologique pour le déplacement des espèces semble donc limité.

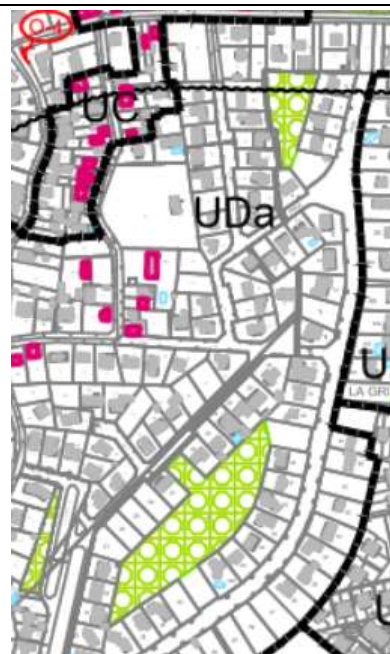
-

Enjeux

Ce déclassement répond à l'objectif de densification du bâti au sein de l'existant.

Conclusion : Déclassement

3 095 m²

Evolution du POS au PLU PLAN

Mouvements d'espaces boisés classés suite aux demandes et observations des services associés

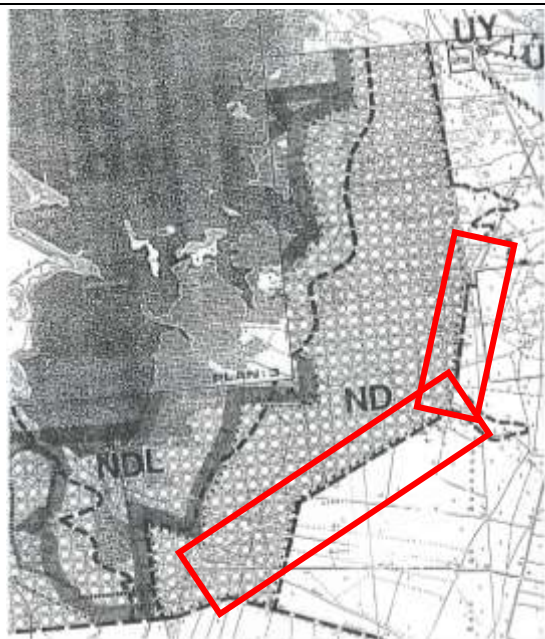
Dans le cadre de la consultation des services, plusieurs demandes d'adaptations et de mouvements d'espaces boisés classés ont été faites.

Ces modifications mineures sont assimilables à des corrections et « erreurs matérielles » :

- Prise en compte d'une servitude d'utilité publique,
- De constructions existantes,
- En prévision d'éventuels travaux de sécurité ou de calibrage des RD.

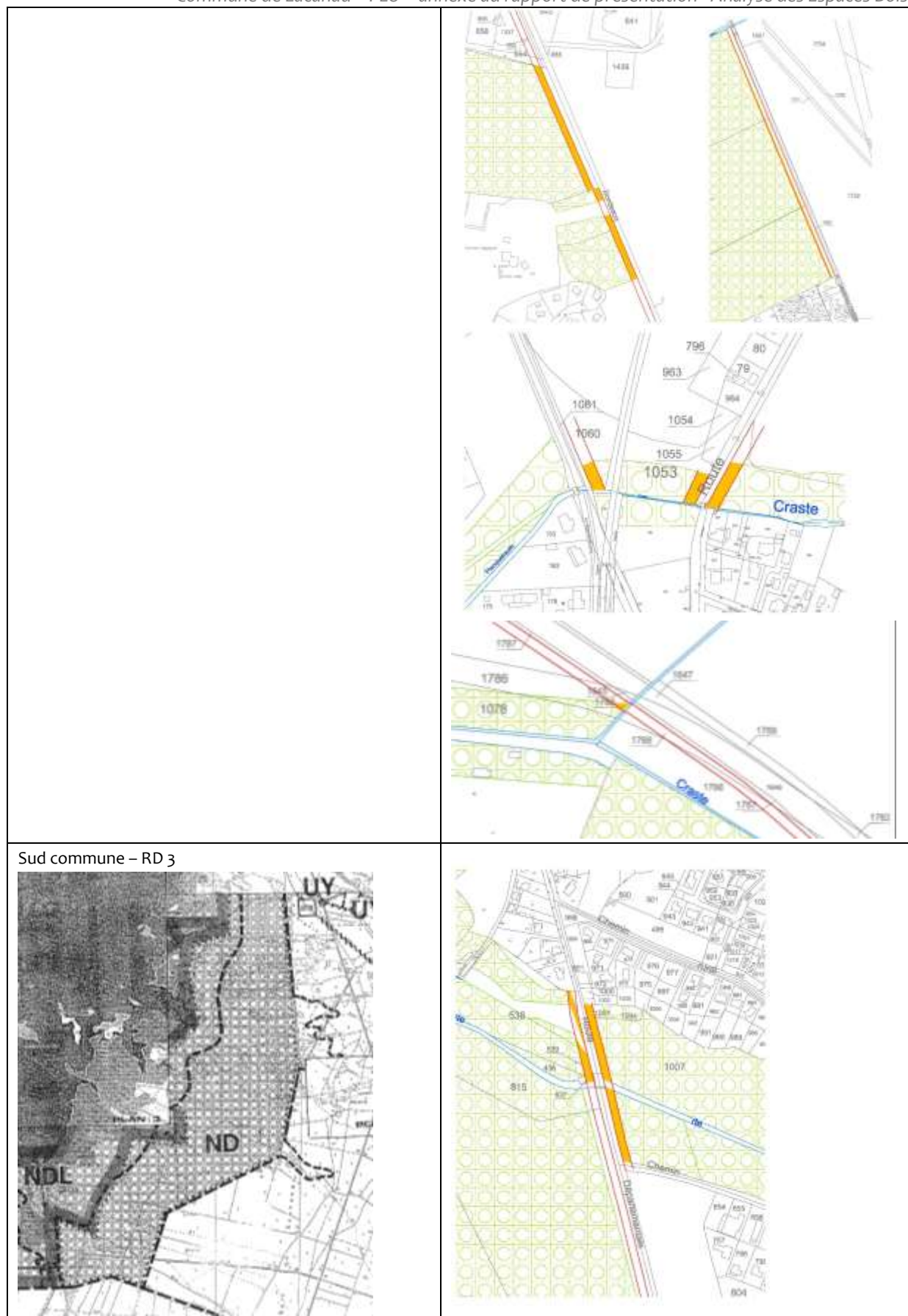
DECLASSEMENT I : TRACE LIAISON AERIENNE 63kV N°1 - RTE	
	
Analyse du site Les espaces proposés au déclassement correspondent au tracé de la servitude I4. Le milieu en présence correspond au boisement typique du plateau landais, marqué par la prédominance des plantations de Pins maritimes, arasé et entretenu de manière régulière, dans un souci de sécurité et d'entretien de la servitude. Seule une strate de fourrés arbustive se développe au sein de la strate herbacée.	
	
Elément constitutif de la trame verte Entité appartenant au réservoir de biodiversité identifié au SRCE.	-
Enjeux Ce déclassement correspond à une erreur matérielle, la servitude I4, correspondant à la liaison aérienne 63kV N°1 n'étant pas compatible avec un Espace Boisé Classé.	Conclusion : Déclassement 108 000 m²

Evolution du POS au PLU PLAN



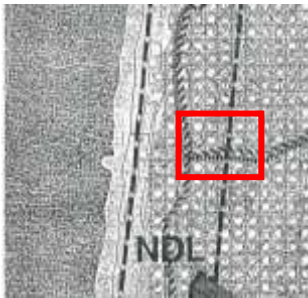
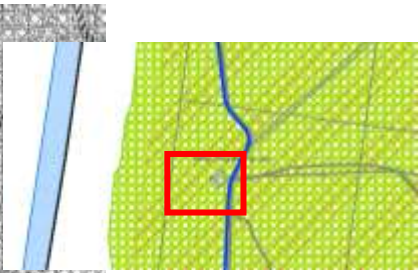
DECLASSEMENT II : EMPRISE NECESSAIRE AUX EVENTUELS TRAVAUX DE SECURITE OU DE CALIBRAGE	
Trois secteurs concernés : - Nord Moutchic – RD 6, - Talaris – RD 6, - Sud de la commune – RD 3	  
Analyse du site Les milieux en présence correspondent aux boisements typiques du plateau landais, marqués par la prédominance des plantations de Pins maritimes, situés aux abords des départementales hors agglomération. Les boisements sont donc parfois dégradés.	
Elément constitutif de la trame verte Certaines identités sont identifiées au SRCE (Sud de la commune).	-

Enjeux Ce déclassement fait suite à une demande du Département de maintenir une bande de 10 m non classée en EBC dans le règlement graphique du PLU, à partir de l'emprise de la chaussée des routes départementales hors agglomération : RD 3, RD 6 et RD 6⁶, en prévision d'éventuels travaux de sécurité ou de calibrage.	Conclusion : Déclassement La surface totale à déclasser par rapport au POS correspond à 10,77 ha, La surface totale à déclasser par rapport au PLU arrêté correspond à 11,58 ha
Evolution du POS au PLU ARRETE (13.10.2016) (en jaune sont figurés ci-dessous les extraits de plan, les emprises des espaces boisés classés inscrits au PLU arrêté) en octobre 2016)	
Nord Moutchic – RD 6 	
Talaris – RD6 	



Sud commune – RD 3



DECLASSEMENT III : MAISON FORESTIERE DU LION		
		
Analyse du site La végétation autour de la maison forestière du Lion est nettement entretenue. Le terrain est en partie occupé par des pins maritimes épars. Le sous-bois est quasi inexistant (présence de quelques genêts et ajoncs épars) et la strate herbacée est pauvre. Ce secteur ne présente pas d'enjeux particuliers pour la faune. Espaces boisés significatifs identifiés au SCOT.		
Elément constitutif de la trame verte -		-
Enjeux -		Conclusion Déclassement 1 458 m²
Evolution du POS au PLU		
		

4. CAS PARTICULIER : DECLASSEMENT DES PISTES CYCLABLES

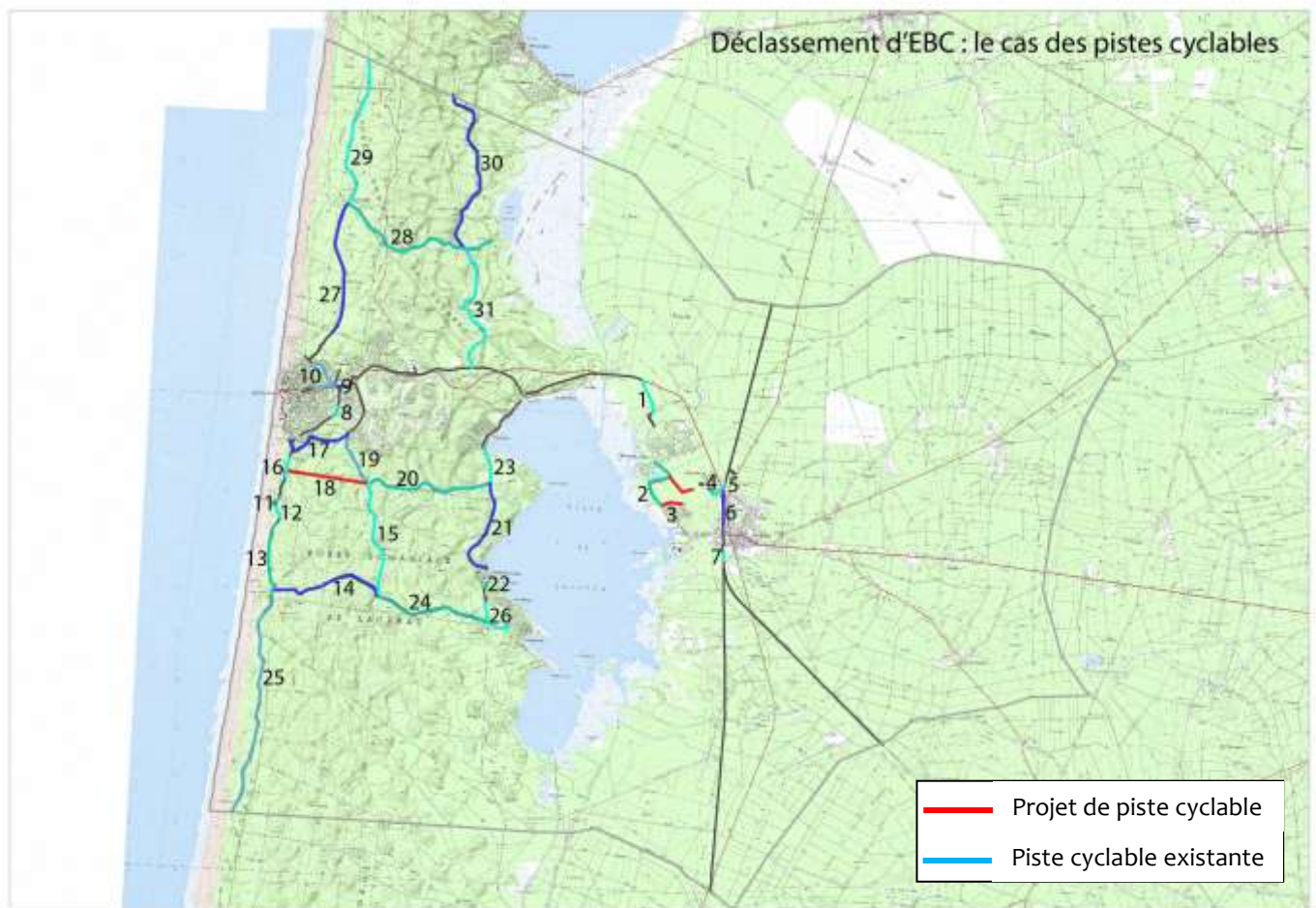


Figure 5: Localisation des pistes cyclables

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
1	2 mètres	Plantations de jeunes pins en futaie régulière (8-10 mètres). Le sous-bois est constitué d'un taillis dense de bouleaux pubescents. La partie Ouest de la voie cyclable est constituée d'une bande de Molinie puis d'un boisement mixte de pins maritimes et de bouleaux pubescents (mêmes caractéristiques).	Piste en parfait état, goudronnée avec 1 mètre de grave de part et d'autre. Un fossé bordé de Molinie longe la piste sur toute la partie Est.	4 mètres
				
2	2 mètres	Sur ce linéaire, la piste cyclable traverse une alternance de plantations de pins maritimes en futaie régulière avec un sous-bois de bouleau en taillis sous futaie. Cet espace s'inscrit au sein du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin ». Présence de l'habitat d'intérêt communautaire Landes hygrophiles à bruyère à quatre angles et brande (4020-1).	Piste en parfait état, goudronnée avec 1 mètre de grave de part et d'autre puis d'un fossé.	4 mètres
				
3	Projet de piste cyclable	Dans le lit mineur de la craste, présence de quelques taillis d'aulnes épars et de chênes. L'autre côté du chemin est composé d'une plantation de pins maritimes. Plus à l'Est, la plantation laisse progressivement place à un milieu semi ouvert de pins maritimes épars, de chênes et d'une lande à Molinie et Bruyère.	Présence d'un chemin forestier d'une largeur d'environ 3 mètres qui longe la craste (rive droite)	1,5 mètre (Espaces sensibles)
	 <i>D'Ouest en Est, évolution vers un milieu plus ouvert</i>			

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
4	3 mètres	Sur ce secteur, la piste cyclable traverse un boisement mixte de quelques pins maritimes mûres (15 mètres de hauteur) et de chênes pédonculés épars. Le sous-bois est inexistant et la strate herbacée rase. La fougère aigle semble coloniser progressivement le milieu. Ce boisement n'offre pas de zones de cache pour la faune.	D'un point de vue paysager, il crée une rupture entre les deux lotissements et constitue un cadre agréable pour les cyclistes	4 mètres
				
5	3 mètres	La piste cyclable jouxte un boisement mixte de gros chênes et de pins maritimes matures. Il représente peu d'enjeu particuliers pour la faune dans la mesure où le sous-bois est inexistant et la strate herbacée relictuelle. Il s'apparente davantage à un parc urbain participant à un cadre de vie agréable.	-	4 mètres
				
6	2,5 mètres	Le boisement est situé côté Ouest de la piste cyclable. Il est constitué de bouleaux en taillis et de chênes. Le sous-bois est dominé par les fougères et les ronciers. Présence de bois mort sur pied et au sol.	Piste cyclable récente en parfait état, goudronnée avec 1 mètre de grave de part et d'autre puis d'un fossé. Des lampadaires sont implantés le long de la piste côté Ouest.	Déclassement de l'EBC dans son intégralité
				

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
7	2 mètres	Boisement dense de bouleaux pubescents en taillis et de pins maritimes épars. Des chênes pédonculés sont également sur pieds. Présence de bois mort au sol.	De part et d'autre de la piste cyclable s'étend une bande enherbée rase de plusieurs mètres.	4 mètres
				
8	2 mètres	Boisement monospécifique de pins maritimes en futaie régulière d'une hauteur de 10-12 mètres. Le sous-bois est pauvre et peu élevé (ne dépassant pas 1,5 mètre), la strate arbustive est marquée par des arbousiers épars, des ajoncs et quelques genêts à balai.	Piste cyclable en bon état sur terrain plat. Le boisement permet de « cacher » la vue des installations sportives depuis la route.	4 mètres
				
9	2 mètres	Ce boisement situé entre la route de Longarisse et le casino est composé uniquement de pins maritimes épars. Le sous-bois est quasi inexistant. Présence de quelques genêts.	Cette zone de verdure permet de mieux intégrer le casino dans le paysage.	4 mètres
				

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
10	3 mètres	Le côté Nord de la piste est occupé d'une bande boisée de pins maritimes en futaie régulière (10-12mètres de hauteur) d'une trentaine de mètres de largeur. Le sous-bois est peu dense et offre peu de potentialités d'accueil de la faune. Les espèces principales sont le Genêt à balais et l'Ajonc.	Le côté Sud de la piste est composé de jardins. Côté Nord, le relief est marqué par quelques monticules sableux inférieurs à 1,5 mètre.	4 mètres
				
11	2 mètres	Surface boisée de pins maritimes épars. Sous-bois inexistant et strate herbacée rase.	Ce boisement très fréquenté fait office d'espace vert ou de lieu de passage entre le parking et la plage.	4 mètres
				
12	2 mètres	Surface boisée de pins maritimes épars. Sous-bois inexistant et strate herbacée rase. Présence de quelques genets et ajoncs.	Le relief est davantage marqué par la présence des dunes de sable.	3 mètres
				

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
13	4 mètres	Alternance de boisements de pins maritimes d'arrière dune en futaie irrégulière et de milieux ouverts issus d'une exploitation en coupe rase. Les sous-bois sont pauvres. Les espèces principales sont les ajoncs et les genêts à balai. Notons toutefois la présence de nombreux bois morts au sol et sur pied.	Piste cyclable matérialisée par la route forestière. L'état du revêtement est très variable.	4 mètres
				
14	1 mètre	Description d'Ouest en Est : alternance de plantations monospécifiques de pins maritimes en futaie régulière. Celles plus à l'Ouest possèdent un sous-bois très pauvre (résultats de l'entretien pour l'exploitation des pins) et ras. Ensuite, présence d'une jeune plantation de pins (3-4 mètres) avec un sous-bois beaucoup plus dense formé par des arbousiers ajoncs, genêts et quelques chênes verts. Ce secteur offre de plus fortes potentialités d'accueil de la faune. Puis retour à une plantation de pins mature (15 mètres) avec un sous-bois dense d'arbousiers de grande taille.	La piste cyclable est matérialisée par des dalles de béton dont l'état est variable. Traces d'entretien de la végétation aux abords directs de la piste. Le relief est marqué par une alternance de dunes et de plats.	3 mètres
				
15	>1 mètre	Succession d'une plantation de pins maritimes en futaie régulière avec un sous-bois dense d'arbousiers mûres. Puis grande clairière issue d'une coupe rase de pins dont la végétation se caractérise par la présence de quelques arbousiers, d'ajoncs et de chênes verts épars. Présence de petits bois mort au sol (résidus de l'exploitation)	La piste cyclable est matérialisée par des dalles de béton dont l'état est variable.	3 mètres
	 Du Sud vers le Nord			

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
16	2.5 mètres	La piste cyclable longe le parking de la plage dans sa partie Est et fait la séparation entre la plantation de pins maritime en futaie régulière (côté Est) et le boisement épars de pins non exploités. La végétation basse du bord de piste est rase avec néanmoins quelques ilots de ronciers, de bruyère et de genets.	Piste cyclable en très bon état.	4 mètres
				
17	3 mètres	Plantations de pins maritimes en futaie régulière avec sous-bois peu dense d'arbousiers mûres. En cours d'exploitation.	La piste cyclable passe sur l'ancienne route forestière dont l'état est très variable puis a été refaite en arrivant près du parking de la plage.	4 mètres
	 D'Est en Ouest			
18	Projet de piste cyclable	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (8-10 mètres) avec sous-bois peu dense d'arbousiers mûres (de 1 à 3 mètres de hauteur). Quelques chênes verts sont également présents. Strate herbacée rase.	Présence d'un chemin forestier de sable d'une largeur de 6-7 mètres.	3 mètres
				

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
19	1.5 mètre	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (10-12 mètres) avec sous-bois peu dense d'arbousiers mûres (3-4 mètres).	Piste cyclable en bon état	3 mètres
				
20	1.5 mètre	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (8-10 mètres) avec sous-bois dense d'arbousiers mûres (3-4 mètres).	Piste cyclable en bon état	3 mètres
				
21	2 mètres	Plantations de pins en futaie régulière. Succession de jeunes plantations / plantations matures et coupes rases. Dans les parcelles exploitées, le sous-bois est relativement développé. Les espèces principales sont les arbousiers, les ajoncs et les chênes verts.	Piste cyclable en très bon état qui longe la route (par la droite) reliant Carreyre à la Grande Escourre.	3 mètres
				

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
22	2 mètres	Boisement mixte de pins avec une strate arbustive très dense de chêne verts, arbousiers, mimosas et ajoncs.	Piste cyclable en très bon état. Passage entre la dune de sable et les jardins. Présence d'une bande enherbée de 1.5mètre environ de part et d'autre de la piste.	4 mètres
				
23	2 mètres	Plantations de pins en futaie régulière. Succession de jeunes plantations / plantations matures et coupes rases. Dans les parcelles exploitées, le sous-bois est relativement développé. Les espèces principales sont les arbousiers, les ajoncs et les chênes verts.	Piste cyclable en très bon état qui longe la route (côté Est) reliant Carreyre à la Grande Escourre.	4 mètres
				
24	1 mètre	Plantation mûre de pins maritimes en futaie régulière dont le sous-bois est colonisé par une forte densité d'arbousiers de grande taille.	Piste cyclable en dalles de béton. Etat variable.	3 mètres
				

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
25	3 mètres	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (8-10 mètres) avec sous-bois pauvre d'arbousiers mûres (de 1 à 3 mètres de hauteur). Quelques chênes verts sont également présents. Strate herbacée rase.	Route forestière dégradée, en partie recouverte d'un tapis d'aiguilles de pins	4 mètres
				
26	1 mètre	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (10-12 mètres) dont la strate arbustive est dominée par les arbousiers et les genets.	Ancienne piste cyclable dégradée.	3 mètres
				
27	2 mètres	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (15 mètres) dont la strate arbustive est dominée par les arbousiers et les genets. Présence de quelques bandes de Molinie au niveau de la strate herbacée dans les zones semis ouvertes.	Piste cyclable en très bon état. Sur terrain plat.	4 mètres
				

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
28	1,5 mètres	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (15 mètres) dont la strate arbustive assez dense est dominée par les arbousiers et les genets. Alternance avec des plantations plus récentes et des parcelles en cours d'exploitation.	Piste cyclable ancienne en mauvais état sur un terrain marqué par le franchissement des dunes.	3 mètres
				
29	1 mètre	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (15 mètres) dont la strate arbustive assez dense est dominée par les arbousiers et les genets. Alternance avec des plantations plus récentes et des parcelles en cours d'exploitation.	Piste cyclable ancienne en mauvais état sur un terrain marqué par le franchissement des dunes.	3 mètres
				
30	2 mètres	Plantations de pins maritimes en futaie régulière (15 mètres) dont la strate arbustive assez dense est dominée par les arbousiers et les genets. Le sous-bois est davantage marqué par la présence de chênes pédonculés et chênes verts épars. Alternance avec des plantations plus récentes et des parcelles en cours d'exploitation.	Piste cyclable en bon état. La piste cyclable longe en partie la réserve naturelle de l'étang de Cousseau.	4 mètres
				

N°	Largeur moyenne de la piste	Caractéristiques boisements environnants	Autres observations	Emprise à déclasser
	2 mètres	Alternance de plantations de pins maritimes en futaie régulière dont la strate arbustive assez dense est dominée par les arbousiers et les genets. Les parcelles de pins de ce secteur laissent davantage la place à un sous-bois dense quel que soit l'âge de la plantation. On y retrouve des chênes pédonculés, chênes verts et des arbousiers de taille variable. On note également la présence de bois mort au sol et sur pied créant des micros habitats.	Piste cyclable en bon état sur un terrain « vallonné ». La piste cyclable longe en partie la réserve naturelle de l'étang de Cousseau.	3 mètres
31				